

Arrêté du 13 novembre 2015 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine

13/11/2015

Cet arrêté fixe la liste des diplômes d'études spécialisés (DES) de médecine à compter de l'année universitaire 2017-2018. Trois nouveaux DES sont créés pour les spécialités suivantes : médecine d'urgence ; gériatrie ; médecine légale.

Consultez ici l'arrêté du 13 novembre 2015 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine